

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2015

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, PELLETIER Lionel, MONNOT Marie Hélène, BEURRIER Jacques, MRCELA Christel, PERRAUD Claude, ROCHHIA Emmanuel, REBOUILLAT Denis, CARLOT David

Secrétaire : PERRAUD Claude

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu.

Mr le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération - Budget Communal :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2014, le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide

- d'approuver le compte de gestion 2014
- d'approuver le compte administratif 2014
- de voter le budget primitif 2015 tel que présenté par Mr le Maire.

Délibération - Réfection du mur du cimetière :

Monsieur le Maire présente aux élus les différents devis reçus pour réaliser la réfection du mur du cimetière.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal

- décide de valider le devis de l'entreprise Roy pour la somme 14 632 € HT
- demande à Mr le Maire de solliciter le Conseil Général du Jura afin d'obtenir une aide financière au titre du dispositif « plan de soutien à l'activité du BTP. Cette aide sera égale à 30% des travaux.

Délibération - emplacement taxi :

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du courrier reçu de Mr Denis Chaillot à Poligny.

Cette personne demande l'autorisation du conseil municipal pour créer un emplacement afin d'exercer une activité de taxi sur la commune. L'assemblée regrette le peu d'informations présentées dans cette lettre.

Après délibération et à l'unanimité des élus, le conseil municipal décide de ne pas créer d'emplacement taxi sur la commune de Rye et de refuser la demande de Mr Chaillot.

Délibération - Taux Taxes Locales Directes 2015 :

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal les taux reçus par les services des finances publiques pour les TLD.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015, soit :

- taxe d'habitation : 7.16 %
- taxe foncière (bâti) : 17.79 %
- taxe foncière (non bâti): 32.73 %

Informations diverses :

- Les travaux de curage rue de la prairie ont été réalisés par l'entreprise Roy.
- Les caniveaux rue de la prairie sont cassés. Des devis vont être demandés.
- Passage du rallye du Val d'Orain les 6 et 7 juin.
- Une réflexion est engagée sur l'entretien-ménage de l'église et des devis seront demandés pour la réfection du sol derrière l'autel.
- Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.